



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-030-2022-12

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2022-12-08-00005 - Avis rendu par la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social réunie le 8 décembre 2022 (1 page) Page 4

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-12-06-00005 - Arrêté n° DOS 2022 / 3958 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) (10 pages) Page 6

Agence Régionale de Santé / Secrétariat - Direction de la Sécurité sanitaire et protection des populations

IDF-2022-12-05-00003 - Décision N°DVSS-NM-2022-012 Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique (2 pages) Page 17

Etablissement public de coopération culturelle "Le CENTQUATRE-PARIS" /

IDF-2022-12-07-00023 - Délibération 2022-25 APPROBATION DE L'EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE (1 page) Page 20

IDF-2022-12-07-00016 - Délibération n°2022-21 Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2022 (1 page) Page 22

IDF-2022-12-07-00018 - Délibération n°2022-22 Approbation de la décision modificative n°2 (1 page) Page 24

IDF-2022-12-07-00020 - Délibération n°2022-23 Approbation du budget primitif 2023 (1 page) Page 26

IDF-2022-12-07-00022 - Délibération n°2022-24 Approbation de la création de provisions pour créances douteuses (1 page) Page 28

IDF-2022-12-07-00025 - Délibération n°2022-26 Approbation de la nouvelle Grille salariale (1 page) Page 30

IDF-2022-12-07-00026 - Délibération n°2022-27 Approbation de la procédure de passation du marché de prestations de sécurité, sûreté et incendie (1 page) Page 32

IDF-2022-12-07-00027 - Délibération n°2022-28 Adhésion à la convention unique de groupement de commandes (1 page) Page 34

IDF-2022-12-07-00024 - GRILLE 01.2023 (1 page) Page 36

IDF-2022-12-07-00021 - Maquette BP (20 pages) Page 38

IDF-2022-12-07-00019 - Maquette DM2 (19 pages) Page 59

IDF-2022-12-07-00017 - Procès-verbal du 18 octobre 2022 (16 pages) Page 79

**Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat
général aux politiques publiques / Direction régionale aux droits des Femmes
et à l'égalité**

IDF-2022-09-28-00016 - ARRÊTÉ **??** Portant agrément de mise en œuvre du
parcours de sortie de la prostitution et **??** d'insertion sociale et
professionnelle (2 pages)

Page 96

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-08-00005

Avis rendu par la commission régionale
d'information et de sélection
d'appel à projet social ou médico-social réunie
le 8 décembre 2022

Avis rendu par la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social réunie le 8 décembre 2022

Objet de l'appel à projet : Création d'une offre expérimentale de maison de répit pour l'accueil de personnes en situation de handicap, de personnes âgées et de personnes malades en Ile-de-France

Avis d'appel à projet publié le 2 août 2022

La commission de sélection a établi le classement suivant :

1^{er}. France Répit / AP-HP / Paliped / Ugecam Ile-de-France

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise par la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Saint-Denis, le 08 décembre 2022

Présidente de la commission
auprès de l'Agence Régionale de Santé
d'Ile-de-France

Signé

Isabelle BILGER

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-06-00005

Arrêté n° DOS 2022 / 3958 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de
Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2022 / 3958

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022/066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/1100 du 20 avril 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST ».

CONSIDERANT Les demandes reçues en date du 8 juin et du 21 juillet 2022, complétée en date du 12 et 30 septembre, 18 et 26 octobre 2022, de Monsieur Antoine KERJEAN, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 24, rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340) en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 4, Place de la Mairie à MAULE (78580) et l'ouverture concomitante du site sis 1, Place Henri Dunant à MAULE (78580) ;
- La fermeture du site pré et post-analytique sis 9, Avenue Jean Jaurès à JOUY EN JOSAS (78350) et l'ouverture concomitante du site sis 4, Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350) ;
- La constatation du décès de Monsieur Daniel DEREUMAUX survenu le 19 avril 2022 et la constatation corrélative de la cessation de son activité professionnelle

et de ses fonctions de biologiste médical associé ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Amine ABINA au 30 avril 2022 et la cession de son action au profit de Monsieur Antoine KERJEAN ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associé de Monsieur Guy COURDESSES au 30 juin 2022 et la cession de son action au profit de Monsieur Antoine KERJEAN ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Delphine DURANTON au 3 juillet 2022 et la cession de son action au profit de Monsieur Antoine KERJEAN ;
- L'agrément de Monsieur Kodjo EQUAGOO en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Modeste MBALOULA en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Madame Cécile BESSON en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 18 février 2022, portant acte de la fermeture du site pré et post-analytique sis 9, Avenue Jean Jaurès à JOUY EN JOSAS (78350) et de l'ouverture concomitante du site sis 4, Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350) ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 24 mars 2022, portant acte de :

- La fermeture du site pré et post-analytique sis 4, Place de la Mairie à MAULE (78580) et de l'ouverture concomitante du site sis 1, Place Henri Dunant à MAULE (78580) ;
- L'agrément de Monsieur Kodjo EQUAGOO en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Modeste MBALOULA en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et la cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN à son profit ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » en date du 20 juillet 2022, portant acte de l'agrément de Madame Cécile BESSON en qualité de nouvel associé de la société ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur Kodjo EQUAGOO en date du 15 mars 2022, à compter du 24 mars 2022 ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Monsieur Modeste MBALOULA en date du 11 mars 2022, à compter du 21 mars 2022 ;

CONSIDERANT Le contrat d'exercice libéral de biologiste médical conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et Madame Cécile BESSON en date du 18 février 2022, à compter du 20 juin 2022 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et des certificats d'études spécialisées en diagnostic biologique parasitaire, en bactériologie et virologie clinique, en hématologie et en immunologie générale et appliquée délivrés à Monsieur Kodjo EQUAGOO,

remplissant les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son certificat d'inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 24 mars 2022 ;

- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Monsieur Modeste MBALOUA, ainsi que son certificat d'inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 21 mars 2022 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées en biologie médicale accordés à Madame Cécile BESSON, ainsi que son certificat d'inscription au tableau G de l'Ordre des Pharmaciens à compter du 20 juin 2022 ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Amine ABINA en date du 20 janvier 2022, ainsi que son certificat de radiation de l'Ordre des Médecins ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Monsieur Guy COURDESSES en date du 2 avril 2022, ainsi que son certificat de radiation de l'Ordre des Pharmaciens ;
- CONSIDERANT** La lettre de démission de Madame Delphine DURANTON en date du 1^{er} avril 2022, ainsi que son certificat de radiation de l'Ordre des Médecins ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement de cession d'une action de Monsieur Antoine KERJEAN au profit respectivement de Messieurs Kodjo EQUAGOO, Modeste MBALOUA et Madame Cécile BESSON ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvement de cession d'une action respectivement de Monsieur Guy COURDESSES et Madame Delphine DURANTON au profit de Monsieur Antoine KERJEAN ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la commune de JOUY EN JOSAS, collectivité territoriale (le bailleur) et la société « CERBALLIANCE PARIS SUD » (le preneur), relatif aux locaux sis 4, Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350), conclu le 25 juin 2019 ;
- CONSIDERANT** La copie du bail commercial conclu entre la commune de MAULE (le bailleur) et la société « CERBALLIANCE IDF OUEST » (le preneur), relatif aux locaux sis 1, Place Henri Dunant à MAULE (78580), conclu le 28 avril 2022, à compter du 1^{er} mai 2022 ;
- CONSIDERANT** Les plans, la description, la liste des équipements et du matériel du local sis 4, Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350) ;
- CONSIDERANT** Les plans, la description, la liste des équipements et du matériel du local sis 1, Place Henri Dunant à MAULE (78580) ;
- CONSIDERANT** Que les ayants-droits de Monsieur Daniel DEREUMAUX, décédé le 19 avril 2022, peuvent détenir ses droits sociaux pendant une durée de cinq ans à compter dudit décès, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) codirigé par Monsieur Antoine KERJEAN, Madame Nabila BELHOUACHI et Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée

dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 166 3, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1. Le site AUBERGENVILLE, siège social et site principal,
Centre Hospitalier Privé du Montgardé
26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),
Hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase,
immunohématologie, spermologie diagnostique), Microbiologie (examens directs en
microbiologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 100 2
2. Le site LES CLAYES-SOUS-BOIS
24 rue des Dames à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6
3. Le site DEUIL-LA-BARRE
4, place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 551 8
4. Le site POISSY
24 place Racine à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6
5. Le site SARTROUVILLE 1
10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4
6. Le site SARTROUVILLE 2
72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2
7. Le site ACHERES
26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0
8. Le site POISSY 2
43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7
9. Le site NOISY-LE-ROI
Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7

10. Le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES
2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES (78470)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0
11. Le site LE MESNIL-SAINT-DENIS
1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8
12. Le site VILLEPREUX
9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5
13. Le site MANTES-LA-JOLIE
4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8
14. Le site SARTROUVILLE 3
174, avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6
- 15. Le site MAULE jusqu'au 30 novembre 2022**
4 place de la Mairie à MAULE (78580)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4
- 15. Le site MAULE à compter du 1^{er} décembre 2022**
1 place Henri Dunant à MAULE (78580)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4
16. Le site LIMAY, à compter du 1^{er} décembre 2021
1 rue du Maréchal Foch à LIMAY (78520)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1
17. Le site ARGENTEUIL
3 place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9
18. Le site ENGHEN-LES-BAINS
6 place Foch à ENGHEN-LES-BAINS (95880)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7

19. Le site LE CHESNAY
Résidence Tuilerie – 3 square Castiglione – à LE CHESNAY (78150)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9
20. Le site VAUREAL
Place de la Bussie à VAUREAL (95490)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1
21. Le site CERGY
Place des Touleuses à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5
22. Le site JOUY-LE-MOUTIER
89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8
23. Le site CERGY
30 boulevard de l'Evasion à CERGY LE HAUT (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8
24. Le site DEUIL-LA-BARRE
Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5
25. Le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)
1, rue Basset à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1
26. Le site MARLY-LE-ROI
Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7
27. Le site DEUIL-LA-BARRE
1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2
28. Le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)
Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)
Ouvert au public, pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale

et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse, examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2

29. Le site SAINT-CHRISTOPHE
19 avenue Mondetour à CERGY (95800)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 05 003 928 9
30. Le site LES TROIS FONTAINES
Centre commercial des Trois Fontaines – Niveau 2 – à CERGY (95000)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7
- 31. Le site JOUY EN JOSAS jusqu'au 30 novembre 2022**
9 avenue Jean-Jaurès à JOUY EN JOSAS (78350)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0
- 31. Le site JOUY EN JOSAS à compter du 1^{er} décembre 2022**
4 Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0
32. Le site BEYNES
Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 097 0
33. Le site MANTES-LA-JOLIE
51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 098 8
34. Le site MANTES-LA-JOLIE
10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 099 6
35. Le site FRENEUSE
2 bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 153 1
36. Le site VERNON
1 bis, rue du Soleil à VERNON (27200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 27 002 594 3
37. Le site VERSAILLES
46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : biochimie (pharmacologie-toxicologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 218 2

38. Le site VERSAILLES
27 bis, rue de Noailles à VERSAILLES (78000)
Ouvvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0

La liste des **trente-huit** biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont trois biologistes coresponsables, est la suivante :

1. Monsieur Antoine KERJEAN, médecin, biologiste coresponsable, Président,
2. Madame Nabila BELHOUACHI, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur Général,
3. Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur Général,
4. Monsieur Pierre BERTEAU, médecin, biologiste médical et associé
5. Monsieur Yassine BOUTRAD, pharmacien, biologiste médical et associé
6. Monsieur Guy BRIN, pharmacien, biologiste médical et associé
7. Monsieur Olivier DELAMARE, pharmacien, biologiste médical et associé
8. Madame Catherine DENIS, pharmacien, biologiste médical et associée
9. Madame Isabel DESHAYES, médecin, biologiste médical et associée
10. Monsieur Alban DORE, pharmacien, biologiste médical et associé
11. Monsieur Frédéric DUMAS, médecin, biologiste médical et associé
12. Madame Valérie DUMAS, pharmacien, biologiste médical et associée
13. Monsieur Bernard GRANIER, pharmacien, biologiste médical et associé
14. Madame Joëlle KHEDER CHAH (HANNA), médecin, biologiste médical et associée
15. Monsieur Manuel LANZENBERG, pharmacien, biologiste médical et associé
16. Monsieur Yvan MLYNARZ, pharmacien, biologiste médical et associé
17. Madame Caroline SANCHEZ, médecin, biologiste médical et associée
18. Madame Bénédicte STRAUB, médecin, biologiste médical et associée
19. Monsieur Hervé LUITAUD, pharmacien, biologiste médical et associé
20. Madame Aline BICHON, pharmacien, biologiste médical et associée
21. Monsieur Thierry FREMION, pharmacien, biologiste médical et associé
22. Madame Françoise FRANCON, pharmacien, biologiste médical et associée
23. Madame Christine PIALES, médecin, biologiste médical et associée
24. Monsieur Daniel BOTTIER, médecin, biologiste médical et associé
25. Madame Roselyne DANARD, médecin, biologiste médical et associée
26. Monsieur Jean-Jacques GIMENEZ, médecin, biologiste médical et associé
27. Madame Emilie BRISELET, médecin, biologiste médical et associée
28. Madame Aïssata DIALLO, médecin, biologiste médical et associée
29. Madame Anne-Sophie BIRR, pharmacien, biologiste médical et associée
30. Monsieur Didier BZOREK, pharmacien, biologiste médical et associé
31. Monsieur Emmanuel COUGOUREUX, médecin, biologiste médical et associé
32. Monsieur Jean-Claude KERJEAN, pharmacien, biologiste médical et associé
33. Madame Hélène LELIEVRE, pharmacien, biologiste médical et associée
34. Madame Christel GOLDENBERG, pharmacien, biologiste médical et associée
35. Monsieur Guy MPOYE, pharmacien, biologiste médical et associé
36. **Monsieur Kodjo EQUAGOO, pharmacien, biologiste médical et associé**

37. **Monsieur Modeste MBALOULA, pharmacien, biologiste médical et associé**

38. **Madame Cécile BESSON, pharmacien, biologiste médical et associée**

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF OUEST » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Actions ordinaires	Capital en %	Droits de vote	Droit de Vote en %
Antoine KERJEAN	65	0,00 %	1 654 840	14,80 %
Nabila BELHOUACHI	62	0,00 %	1 578 463	14,12 %
Jean-Baptiste CAMPERGUE	62	0,00 %	1 578 463	14,12 %
Yvan MLYNARZ	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Catherine DENIS	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Frédéric DUMAS	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Pierre BERTEAU	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Olivier DELAMARE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Alban DORE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Valérie DUMAS	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Caroline SANCHEZ	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Bernard GRANIER	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Yassine BOUTRAD	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Joëlle KHEDER CHAH	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Manuel LANZENBERG	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Isabelle DESHAYES	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Bénédicte STRAUB	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Guy BRIN	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Hervé LUITAUD	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Thierry FREMION	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Françoise FRANCON	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Christine PIALES	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Aline BICHON	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Daniel BOTTIER	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Roselyne DANARD	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Jean-Jacques GIMENEZ	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Emilie BRISELET	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Anne-Sophie BIRR	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Didier BZOREK	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Emmanuel COUGOUREUX	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Jean-Claude KERJEAN	1	0,00 %	25 459	0,23 %

Aïssata DIALLO	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Christel GOLDENBERG	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Hélène LELIEVRE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Guy MPOYE	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Kodjo EQUAGOO	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Modeste MBALOUA	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Cécile BESSON	1	0,00 %	25 459	0,23 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	224	0,004 %	5 702 835	51,00 %
SAS NUTSCO	87	0,002 %	87	0,00 %
Sous-total Tiers Porteurs	87	0,002 %	87	0,00 %
SELAS CERBALLIANCE IDF SUD	1 578 687	28,81 %	1 578 687	14,12 %
SELAFA CERBA	3 588 154	65,48 %	3 588 154	32,09 %
SELAS CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST	312 265	5,70 %	312 265	2,79 %
Indivision successorale de Monsieur Daniel DEREUMAUX	1	0,00 %	1	0,00 %
Sous-total Associés Professionnels Externes	5 479 107	99,994 %	5 479 107	49,00 %
TOTAL	5 479 418	100,00 %	11 182 029	100,00 %

ARTICLE 2° : L'arrêté n° DOS-2022/1100 du 20 avril 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4° : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 décembre 2022

Pour La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-05-00003

Décision N°DVSS-NM-2022-012

Portant habilitation à dispenser la formation
prévue à l'article R.1311-3 du
code de la santé publique

Service émetteur :DVSS

Le Nouveau Regard
97 rue du 11 Novembre
93330 Neuilly sur Marne

Affaire suivie par :Natacha Meulan
Courriel : natacha.meulana@ars.sante.fr
Téléphone: 01 44 02 07.31

Réf :
PJ :

Saint Denis, le 5 décembre 2022

Décision N°DVSS-NM-2022-012

Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

Vu l'article R.1311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'article R.6351-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 modifié, pris en application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris le maquillage permanent et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté n° DS/2020-54 du 23 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la veille et sécurité sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction ;

Vu la demande d'habilitation de l'organisme de formation « **Le Nouveau Regard** » 97 rue du 11 Novembre, 93330 Neuilly sur Marne, du 5 décembre 2022;

Vu les pièces du dossier, notamment la production du numéro d'enregistrement 11930849193 de la déclaration d'activité de l'organisme de formation.

DECIDE

Article 1^{er} : « **Le Nouveau Regard** » 97 rue du 11 Novembre, 93330 Neuilly sur Marne, placé sous la responsabilité de sa représentante légale Emilie DUTILLIEUX, est habilité à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique en région Ile-de-France.

Article 2 : La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision. En cas de non-respect constaté par l'administration des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour l'autorisation (qualification de l'équipe pédagogique ou du contenu de la formation), l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

Article 3 : Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5/12/2022

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

La Directrice de la veille et sécurité
sanitaires

SIGNÉ

Cécile SOMARRIBA

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00023

Délibération 2022-25 APPROBATION DE
L'EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

DÉLIBÉRATION N° 2022-25 EPCC CENTQUATRE-PARIS

OBJET : APPROBATION DE L'ÉVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération 2009-09 instituant une régie de recettes ;

Vu la délibération 2018-10 relative à la politique tarifaire du CENTQUATRE-PARIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Les tarifs des livres catalogues d'exposition présentés en annexe de cette délibération sont approuvés.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00016

Délibération n°2022-21 Approbation du
procès-verbal du 18 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-21 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 18 octobre 2022 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 18 octobre 2022 joint en annexe.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00018

Délibération n°2022-22 Approbation de la
décision modificative n°2

DÉLIBÉRATION N°2022-22 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la décision modificative n°2 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil d'administration,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7 et L.1612-11 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu l'instruction budgétaire M4 ;
Vu la délibération n°2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;
Vu la délibération n°2022-06 du 07 juin 2022 portant approbation du budget supplémentaire 2022 ;
Vu la délibération n°2022-15 du 18 octobre 2022 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
Vu la délibération n°2022-14 du 18 octobre 2022 portant approbation de la décision modificative n°01 en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;*

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2022 telle que figurant en annexe de la présente délibération.

13 Administrateurs présents ou représentés
13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00020

Délibération n°2022-23 Approbation du budget
primitif 2023

DÉLIBÉRATION N°2022-23 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget primitif 2023

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7, L.1612-4, L.1612-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2022-15 du 18 octobre 2022 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu les statuts de l'établissement public notamment l'article 15 ;

Vu le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE Le budget primitif du CENTQUATRE pour l'exercice 2023, en section de fonctionnement et d'investissement tel que figurant en annexe, établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M4.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00022

Délibération n°2022-24 Approbation de la
création de provisions pour créances douteuses

DÉLIBÉRATION N°2022-24 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la création de provisions pour créances douteuses

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1431-7, L.1612-11 et R.2321-2 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu la délibération n°2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°2022-06 du 7 juin 2022 portant approbation du budget supplémentaire 2022 ;

Vu l'annonce de redressement judiciaire n°3447 parue au BODACC le 22 septembre 2022 ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la création d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 88 279 €.

13 Administrateurs présents ou représentés

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00025

Délibération n°2022-26 Approbation de la
nouvelle Grille salariale

DÉLIBÉRATION N°2022-26 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la nouvelle grille salariale

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-6 II°, R.1431-7, R.1431-13 ;

Vu le décret n°2021-1741 du 22 décembre 2021 portant relèvement du salaire minimum de croissance à compter du 1 janvier 2022 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2022-09 du 7 juin 2022 portant sur la modification de la grille salariale suite à l'augmentation du salaire minimum de croissance ;

Vu le protocole de sortie de grève signé avec les organisations syndicales du CENTQUATRE, qui a acté des augmentations de salaires pour toutes les personnes en contrat au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la Négociation Annuelle Obligatoire 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1: ABORGE la délibération n°2022-09 prise par le Conseil d'administration du 7 juin 2022.

Article 2 : APPROUVE la grille salariale présentée en annexe.

Article 3 : La grille salariale s'appliquera avec effet rétroactif à compter du 1^{er} septembre 2022.

13 Administrateurs présents ou représentés.

13 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00026

Délibération n°2022-27 Approbation de la
procédure de passation du marché de
prestations de sécurité, sûreté et incendie

DÉLIBÉRATION N°2022-27 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la procédure de passation du marché de prestations de sécurité, sûreté et incendie du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE le lancement d'une procédure formalisée sous le mode d'appel d'offres ouvert relative aux prestations de sécurité, sûreté et incendie du CENTQUATRE-PARIS.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer les documents contractuels après décision de la Commission d'appel d'offres et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer tout actes, décisions et/ou avenants nécessaires à l'exécution dudit accord-cadre.

11 Administrateurs présents ou représentés

11 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00027

Délibération n°2022-28 Adhésion à la convention
unique de groupement de commandes

DÉLIBÉRATION N°2022-28 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Adhésion à la convention unique de groupement de commandes

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L2113-6 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération 2021DFA54 en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, par laquelle le Conseil de la Ville de Paris a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux avec le CASVP, l'établissement Paris Musées, l'École de Breuil, la Métropole du Grand Paris, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la Régie Immobilière de la Ville de Paris ;

Vu la convention de groupement de commandes dont la Ville de Paris est le coordonnateur notifié à ses membres le 25 janvier 2022 ;

Vu son article 9 qui prévoit l'adhésion à tout moment d'autres membres et autorise, pour ce faire, le coordonnateur à signer seul l'avenant d'adhésion avec le nouveau membre au nom et pour le compte des autres membres du groupement ;

Vu que cette adhésion permet de participer le cas échéant à la passation de marchés publics de fournitures, services et travaux couvrant leurs besoins courants d'une part, de bénéficier de la convention de partenariat signée avec l'Union de groupements de l'achat public (UGAP) d'autre part ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS et notamment les articles 8 et 10 ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur des marchés publics ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'adhésion à la convention unique de groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services et de ses membres.

Article 2 : AUTORISE le directeur du CENTQUATRE-PARIS à signer l'avenant d'adhésion à la convention unique de groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services et de ses membres.

11 Administrateurs présents ou représentés

11 Voix pour / Contre / Abstentions

La délibération est adoptée

Le 7 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

SIGNÉ

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00024

GRILLE 01.2023

GRILLE SALAIRES 104

Màj CA 12.2022 - **Augmentations sorties de Grève 03.2022 de 0,5% annuel**

mis en œuvre rétroactivement au 09.2022

	Ech1	Ech2	Ech3	Ech4	Ech5	Ech6	Ech7	Ech8	Ech9	Ech10	Ech11	Ech12
Employés - Ouvriers												
EO2	1 712,64 €	1 724,39 €	1 736,14 €	1 748,48 €	1 796,90 €	1 845,31 €	1 892,63 €	1 941,04 €	1 989,46 €	2 037,87 €	2 085,19 €	2 133,61 €
EO1	1 734,00 €	1 750,03 €	1 763,88 €	1 813,40 €	1 864,02 €	1 913,53 €	1 963,05 €	2 013,67 €	2 063,18 €	2 112,70 €	2 163,32 €	2 212,83 €
Techniciens												
TAM3	1 747,42 €	1 767,84 €	1 788,27 €	1 838,95 €	1 889,62 €	1 940,29 €	1 990,96 €	2 041,63 €	2 092,30 €	2 142,97 €	2 193,64 €	2 244,32 €
TAM2	1 760,83 €	1 813,61 €	1 866,39 €	1 919,18 €	1 971,96 €	2 024,74 €	2 077,52 €	2 130,31 €	2 183,09 €	2 243,26 €	2 288,65 €	2 341,44 €
TAM1	1 932,78 €	1 990,56 €	2 048,33 €	2 107,15 €	2 164,93 €	2 222,70 €	2 280,47 €	2 338,25 €	2 397,07 €	2 454,85 €	2 512,62 €	2 570,39 €
Cadres												
CA4	2 571,98 €	2 648,86 €	2 726,77 €	2 803,65 €	2 880,53 €	2 957,41 €	3 035,32 €	3 112,20 €	3 189,09 €	3 265,97 €	3 343,88 €	3 420,76 €
CA3	2 798,52 €	2 882,58 €	2 966,64 €	3 050,70 €	3 134,76 €	3 218,81 €	3 301,85 €	3 385,91 €	3 469,96 €	3 554,02 €	3 638,08 €	3 722,14 €
CA2	3 050,02 €	3 141,83 €	3 312,18 €	3 324,42 €	3 416,23 €	3 508,04 €	3 598,82 €	3 690,63 €	3 782,44 €	3 873,22 €	3 965,03 €	4 056,84 €
CA1	3 991,55 €	4 110,90 €	4 231,27 €	4 350,62 €	4 470,99 €	4 590,34 €	4 709,69 €	4 830,06 €	4 949,40 €	5 069,77 €	5 189,12 €	5 308,47 €

SMIC au 01/10/2021	1 589,47 € mensuel 10,48 € heure
SMIC au 01/01/2022	1 603,12 € mensuel 10,57 € heure
SMIC au 01/05/2022	1 645,58 € mensuel 10,85 € heure
SMIC au 01/08/2022	1 678,95 € mensuel 11,07 € heure

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00021

Maquette BP

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	19
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	20
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	16 656 400,00	16 656 400,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	16 656 400,00	16 656 400,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	600 000,00	600 000,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	600 000,00	600 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	17 256 400,00	17 256 400,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 607 302,00	0,00	8 054 800,00	8 054 800,00	8 054 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 275 081,00	0,00	7 935 700,00	7 935 700,00	7 935 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	384 733,00	0,00	229 800,00	229 800,00	229 800,00
Total des dépenses de gestion des services		15 267 116,00	0,00	16 220 300,00	16 220 300,00	16 220 300,00
66	Charges financières	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 347 216,00	0,00	16 256 400,00	16 256 400,00	16 256 400,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	425 612,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		425 612,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		15 772 828,00	0,00	16 656 400,00	16 656 400,00	16 656 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 656 400,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	175 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 676 817,00	0,00	3 850 000,00	3 850 000,00	3 850 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 627 232,00	0,00	9 732 000,00	9 732 000,00	9 732 000,00
75	Autres produits de gestion courante	992 938,00	0,00	1 147 000,00	1 147 000,00	1 147 000,00
Total des recettes de gestion des services		14 471 987,00	0,00	14 759 000,00	14 759 000,00	14 759 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 011 583,00	0,00	1 737 400,00	1 737 400,00	1 737 400,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	130 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		15 613 570,00	0,00	16 496 400,00	16 496 400,00	16 496 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	159 258,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		159 258,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL		15 772 828,00	0,00	16 656 400,00	16 656 400,00	16 656 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 656 400,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	240 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	76 176,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
21	Immobilisations corporelles	462 678,00	0,00	414 000,00	414 000,00	414 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		538 854,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		538 854,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	159 258,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		159 258,00		160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL		698 112,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	272 500,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		272 500,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		272 500,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	425 612,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		425 612,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL		698 112,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	240 000,00
---	-------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 054 800,00		8 054 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 935 700,00		7 935 700,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	229 800,00		229 800,00
66	Charges financières	100,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	36 000,00	0,00	36 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	400 000,00	400 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	16 256 400,00	400 000,00	16 656 400,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 656 400,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	160 000,00	160 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	26 000,00	0,00	26 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	414 000,00	0,00	414 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	440 000,00	160 000,00	600 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 850 000,00		3 850 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	9 732 000,00		9 732 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 147 000,00		1 147 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 737 400,00	160 000,00	1 897 400,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		16 496 400,00	160 000,00	16 656 400,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 656 400,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	200 000,00	0,00	200 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		400 000,00	400 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		200 000,00	400 000,00	600 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	7 607 302,00	8 054 800,00	8 054 800,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	588 000,00	1 008 000,00	1 008 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	107 683,00	130 600,00	130 600,00
6064	Fournitures administratives	14 980,00	12 900,00	12 900,00
6066	Carburants	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	93 790,00	68 000,00	68 000,00
611	Sous-traitance générale	3 405 571,00	3 756 200,00	3 756 200,00
6132	Locations immobilières	20 597,00	22 000,00	22 000,00
6135	Locations mobilières	189 905,00	186 500,00	186 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	784 906,00	890 100,00	890 100,00
6161	Multirisques	21 000,00	30 000,00	30 000,00
618	Divers	102 273,00	209 500,00	209 500,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	12 000,00	22 000,00	22 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	690,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	173 100,00	141 000,00	141 000,00
6228	Divers	3 000,00	1 300,00	1 300,00
6231	Annonces et insertions	365 050,00	233 700,00	233 700,00
6236	Catalogues et imprimés	105 508,00	90 700,00	90 700,00
6238	Divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports sur achats	800,00	300,00	300,00
6248	Divers	150 495,00	119 100,00	119 100,00
6251	Voyages et déplacements	238 138,00	151 800,00	151 800,00
6256	Missions	69 960,00	29 900,00	29 900,00
6257	Réceptions	275 183,00	183 900,00	183 900,00
6261	Frais d'affranchissement	23 249,00	16 000,00	16 000,00
6262	Frais de télécommunications	71 770,00	77 500,00	77 500,00
627	Services bancaires et assimilés	3 850,00	3 800,00	3 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 260,00	4 300,00	4 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	615 190,00	593 000,00	593 000,00
6288	Autres	66 817,00	9 100,00	9 100,00
63512	Taxes foncières	22 000,00	22 000,00	22 000,00
63513	Autres impôts locaux	31 000,00	19 000,00	19 000,00
6358	Autres droits	1 600,00	4 100,00	4 100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	36 937,00	10 500,00	10 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 275 081,00	7 935 700,00	7 935 700,00
6218	Autre personnel extérieur	113 041,00	117 700,00	117 700,00
6312	Taxe d'apprentissage	19 180,00	41 000,00	41 000,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 320,00	24 000,00	24 000,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	86 870,00	71 000,00	71 000,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	20 180,00	23 000,00	23 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 400,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	4 386 820,00	4 822 000,00	4 822 000,00
6412	Congés payés	300 000,00	300 000,00	300 000,00
6413	Primes et gratifications	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	25 000,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	0,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 182 340,00	1 280 000,00	1 280 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	67 730,00	83 000,00	83 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	348 440,00	383 000,00	383 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	215 230,00	235 000,00	235 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	141 740,00	153 000,00	153 000,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	45 000,00	39 000,00	39 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	26 760,00	46 000,00	46 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	14 160,00	25 000,00	25 000,00
648	Autres charges de personnel	210 870,00	244 000,00	244 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	384 733,00	229 800,00	229 800,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	27 000,00	20 000,00	20 000,00
6518	Autres	275 768,00	209 800,00	209 800,00
6541	Créances admises en non-valeur	81 955,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		15 267 116,00	16 220 300,00	16 220 300,00
66	Charges financières (b) (8)	100,00	100,00	100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
666	Pertes de change	100,00	100,00	100,00
67	Charges exceptionnelles (c)	50 000,00	36 000,00	36 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	1 000,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	20 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	30 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		15 347 216,00	16 256 400,00	16 256 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	425 612,00	400 000,00	400 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	425 612,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		425 612,00	400 000,00	400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		425 612,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 772 828,00	16 656 400,00	16 656 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 656 400,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	175 000,00	30 000,00	30 000,00
64198	Autres remboursements	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	150 000,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 676 817,00	3 850 000,00	3 850 000,00
706	Prestations de services	2 879 037,00	3 064 000,00	3 064 000,00
707	Ventes de marchandises	500,00	0,00	0,00
7082	Commissions et courtages	22 000,00	20 000,00	20 000,00
7083	Locations diverses	41 000,00	80 000,00	80 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	206 100,00	431 000,00	431 000,00
7087	Remboursement de frais	308 180,00	155 000,00	155 000,00
7088	Autres produits activités annexes	220 000,00	100 000,00	100 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	9 627 232,00	9 732 000,00	9 732 000,00
74	Subventions d'exploitation	9 627 232,00	9 732 000,00	9 732 000,00
75	Autres produits de gestion courante	992 938,00	1 147 000,00	1 147 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	452 938,00	262 000,00	262 000,00
752	Revenus des immeubles	445 000,00	790 000,00	790 000,00
7588	Autres	95 000,00	95 000,00	95 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		14 471 987,00	14 759 000,00	14 759 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 011 583,00	1 737 400,00	1 737 400,00
7713	Libéralités reçues	125 000,00	190 000,00	190 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	520 000,00	570 000,00	570 000,00
778	Autres produits exceptionnels	366 583,00	977 400,00	977 400,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	130 000,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	130 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		15 613 570,00	16 496 400,00	16 496 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	159 258,00	160 000,00	160 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte resul	159 258,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		159 258,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		15 772 828,00	16 656 400,00	16 656 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	16 656 400,00
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	76 176,00	26 000,00	26 000,00
2031	Frais d'études	40 000,00	13 000,00	13 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	36 176,00	13 000,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	462 678,00	414 000,00	414 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	394 757,00	220 000,00	220 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	50 540,00	34 000,00	34 000,00
2184	Mobilier	17 381,00	25 000,00	25 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	135 000,00	135 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		538 854,00	440 000,00	440 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		538 854,00	440 000,00	440 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	159 258,00	160 000,00	160 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	159 258,00	160 000,00	160 000,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	8 647,00	9 000,00	9 000,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	40 000,00	40 000,00	40 000,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	110 611,00	111 000,00	111 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		159 258,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		698 112,00	600 000,00	600 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = FI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	272 500,00	200 000,00	200 000,00
1314	Subv. équipt Communes	272 500,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		272 500,00	200 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		272 500,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	425 612,00	400 000,00	400 000,00
28031	Frais d'études	60 513,00	17 000,00	17 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	68 016,00	64 000,00	64 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	72 737,00	67 000,00	67 000,00
28154	Matériel industriel	12 541,00	12 000,00	12 000,00
28157	Aménagements des matériels industriels	942,00	1 000,00	1 000,00
28181	Installations générales, agencements	73 747,00	110 000,00	110 000,00
28182	Matériel de transport	2 322,00	2 000,00	2 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	58 619,00	55 000,00	55 000,00
28184	Mobilier	17 204,00	16 000,00	16 000,00
28188	Autres	58 971,00	56 000,00	56 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		425 612,00	400 000,00	400 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		425 612,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		698 112,00	600 000,00	600 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	600 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2014-12-08

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	08/12/2014
L	Logiciels	2	09/12/2014
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	10/12/2014
L	Matériel et outillages techniques	10	11/12/2014
L	Equipements signalétiques	10	12/12/2014
L	Equipements scéniques	5	13/12/2014
L	Collections et œuvres d'art	0	14/12/2014
L	Véhicules automobiles et utilitaires	5	15/12/2014
L	Matériel informatique	5	16/12/2014
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	17/12/2014
L	Mobilier	10	18/12/2014
L	Petits matériels classiques divers (lampes, ventilateurs?)	5	19/12/2014
L	Immobilisations reçues en affectation (matériel et outillages techniques)	10	20/12/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		291 682,00	291 682,00	72 355,00	219 327,00
Provision contentieux MS	0,00	31/12/2018	73 403,00	73 403,00	0,00	73 403,00
Provisions ANV	0,00	31/12/2021	130 000,00	130 000,00	72 355,00	57 645,00
Provision redressement Café du 104	0,00	31/12/2022	88 279,00	88 279,00	0,00	88 279,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		291 682,00	291 682,00	72 355,00	219 327,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00019

Maquette DM2

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 50837292700014	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT 104 CENT QUATRE EPCC
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Directeur Régional des Finances Publiques

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 2 (3)

BUDGET : 02- BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	19
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ; - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).</p> <p>V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.</p>

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	66 848,00	544 511,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		66 848,00	544 511,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 411,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 411,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		75 259,00	544 511,00
----------------------------	--	------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	8 231 120,00	0,00	-41 952,00	-41 952,00	8 189 168,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 721 474,00	0,00	100 500,00	100 500,00	8 821 974,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 561,00	0,00	5 000,00	5 000,00	370 561,00
Total des dépenses de gestion des services		17 318 155,00	0,00	63 548,00	63 548,00	17 381 703,00
66	Charges financières	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
67	Charges exceptionnelles	110 500,00	0,00	0,00	0,00	110 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	85 000,00		3 300,00	3 300,00	88 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00		0,00	0,00	30 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		17 543 755,00	0,00	66 848,00	66 848,00	17 610 603,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	430 407,00		0,00	0,00	430 407,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		430 407,00		0,00	0,00	430 407,00
TOTAL		17 974 162,00	0,00	66 848,00	66 848,00	18 041 010,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 041 010,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	493 001,00	0,00	15 000,00	15 000,00	508 001,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 855 102,00	0,00	249 700,00	249 700,00	4 104 802,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 317 584,00	0,00	17 400,00	17 400,00	10 334 984,00
75	Autres produits de gestion courante	1 213 879,00	0,00	144 000,00	144 000,00	1 357 879,00
Total des recettes de gestion des services		15 879 566,00	0,00	426 100,00	426 100,00	16 305 666,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	395 776,00	0,00	110 000,00	110 000,00	505 776,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	72 355,00		0,00	0,00	72 355,00
Total des recettes réelles d'exploitation		16 347 697,00	0,00	536 100,00	536 100,00	16 883 797,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	187 000,00		8 411,00	8 411,00	195 411,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		187 000,00		8 411,00	8 411,00	195 411,00
TOTAL		16 534 697,00	0,00	544 511,00	544 511,00	17 079 208,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 559 252,21
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	18 638 460,21
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	234 996,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	48 857,00	0,00	0,00	0,00	48 857,00
21	Immobilisations corporelles	687 031,65	0,00	0,00	0,00	687 031,65
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	735 888,65	0,00	0,00	0,00	735 888,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	372 485,64	0,00	0,00	0,00	372 485,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	372 485,64	0,00	0,00	0,00	372 485,64
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 108 374,29	0,00	0,00	0,00	1 108 374,29
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	187 000,00		8 411,00	8 411,00	195 411,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	187 000,00		8 411,00	8 411,00	195 411,00
	TOTAL	1 295 374,29	0,00	8 411,00	8 411,00	1 303 785,29

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 303 785,29
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	307 500,00	0,00	0,00	0,00	307 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	307 500,00	0,00	0,00	0,00	307 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	307 500,00	0,00	0,00	0,00	307 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	430 407,00		0,00	0,00	430 407,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	430 407,00		0,00	0,00	430 407,00
	TOTAL	737 907,00	0,00	0,00	0,00	737 907,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 997 367,93
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 735 274,93
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	234 996,00
---	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-41 952,00		-41 952,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	100 500,00		100 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	3 300,00	0,00	3 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	66 848,00	0,00	66 848,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 848,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		8 411,00	8 411,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	8 411,00	8 411,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 411,00
---	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	249 700,00		249 700,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	17 400,00		17 400,00
75	Autres produits de gestion courante	144 000,00		144 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	110 000,00	0,00	110 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	8 411,00	8 411,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	536 100,00	8 411,00	544 511,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	544 511,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	8 231 120,00	-41 952,00	-41 952,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	588 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	224 050,45	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	14 302,80	0,00	0,00
6066	Carburants	1 645,84	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	218 509,07	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	3 528 345,00	-38 450,00	-38 450,00
6132	Locations immobilières	30 840,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	234 216,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	6 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	760 901,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	28 500,00	0,00	0,00
618	Divers	131 672,46	0,00	0,00
6222	Commissions et courtages sur ventes	22 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	172 361,00	2 300,00	2 300,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	1 200,00	1 200,00
6228	Divers	1 300,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	369 864,00	-3 300,00	-3 300,00
6236	Catalogues et imprimés	116 047,00	-1 000,00	-1 000,00
6238	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6241	Transports sur achats	800,00	0,00	0,00
6248	Divers	244 780,00	-2 202,00	-2 202,00
6251	Voyages et déplacements	236 666,25	0,00	0,00
6256	Missions	48 456,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	338 730,23	-500,00	-500,00
6261	Frais d'affranchissement	19 512,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	87 270,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 850,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 500,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	709 190,00	0,00	0,00
6288	Autres	10 086,90	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	22 000,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	18 600,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	3 600,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	33 524,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 721 474,00	100 500,00	100 500,00
6211	Personnel intérimaire	3 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	145 026,00	500,00	500,00
6312	Taxe d'apprentissage	44 113,00	0,00	0,00
6318	Autres impôts, taxes et versements assim	4 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25 840,00	0,00	0,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	76 440,00	0,00	0,00
6334	Particip. employeurs effort construct°	25 034,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 000,00	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	5 241 926,00	100 000,00	100 000,00
6412	Congés payés	300 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	40 000,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	70 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 384 462,00	0,00	0,00
6452	Cotisations aux mutuelles	90 339,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	464 509,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	254 711,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	165 239,00	0,00	0,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	42 379,00	0,00	0,00
6474	Verserment aux autres oeuvres sociales	50 039,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	26 910,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	265 507,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 561,00	5 000,00	5 000,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	12 000,00	0,00	0,00
6518	Autres	330 596,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	22 955,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		17 318 155,00	63 548,00	63 548,00
66	Charges financières (b) (8)	100,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
666	Pertes de change	100,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	110 500,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	80 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	85 000,00	3 300,00	3 300,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	85 000,00	3 300,00	3 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	30 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		17 543 755,00	66 848,00	66 848,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	430 407,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	430 407,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		430 407,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		430 407,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 974 162,00	66 848,00	66 848,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	66 848,00
---	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	-2 810,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 705,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	493 001,00	15 000,00	15 000,00
64198	Autres remboursements	30 000,00	15 000,00	15 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	463 001,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 855 102,00	249 700,00	249 700,00
706	Prestations de services	2 724 673,00	307 700,00	307 700,00
707	Ventes de marchandises	500,00	0,00	0,00
7082	Commissions et courtages	22 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	85 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	335 390,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	467 539,00	-58 000,00	-58 000,00
7088	Autres produits activités annexes	220 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	10 317 584,00	17 400,00	17 400,00
74	Subventions d'exploitation	10 317 584,00	17 400,00	17 400,00
75	Autres produits de gestion courante	1 213 879,00	144 000,00	144 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	456 459,00	-30 000,00	-30 000,00
752	Revenus des immeubles	662 420,00	74 000,00	74 000,00
7588	Autres	95 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		15 879 566,00	426 100,00	426 100,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	395 776,00	110 000,00	110 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	2 500,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	152 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	231 276,00	110 000,00	110 000,00
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	72 355,00	0,00	0,00
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	72 355,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		16 347 697,00	536 100,00	536 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	187 000,00	8 411,00	8 411,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	187 000,00	0,00	0,00
7815	Rep. prov. charges d'exploitat°	0,00	8 411,00	8 411,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		187 000,00	8 411,00	8 411,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 534 697,00	544 511,00	544 511,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	544 511,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	48 857,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	48 857,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	687 031,65	0,00	0,00
2151	Installations complexes spécialisées	26 050,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	202 888,88	0,00	0,00
216	Collections et oeuvres d'art	58 352,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	96 086,79	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	260 009,94	0,00	0,00
2184	Mobilier	28 161,52	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 482,52	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		735 888,65	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	372 485,64	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	372 485,64	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		372 485,64	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 108 374,29	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	187 000,00	8 411,00	8 411,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>187 000,00</i>	<i>8 411,00</i>	<i>8 411,00</i>
13912	<i>Sub. équipt cpte résult. Régions</i>	<i>8 647,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13914	<i>Sub. équipt cpte résult. Communes</i>	<i>138 353,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
1582	<i>Autres provisions pour charges</i>	<i>0,00</i>	<i>8 411,00</i>	<i>8 411,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		187 000,00	8 411,00	8 411,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 295 374,29	8 411,00	8 411,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 411,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	307 500,00	0,00	0,00
1314	Subv. équipt Communes	307 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		307 500,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		307 500,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	430 407,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	18 007,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	69 119,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	72 837,00	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	12 541,00	0,00	0,00
28157	Aménagements des matériels industriels	942,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	118 294,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	2 322,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	59 232,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	17 393,00	0,00	0,00
28188	Autres	59 720,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		430 407,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		430 407,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		737 907,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Etablissement public de coopération culturelle
"Le CENTQUATRE-PARIS"

IDF-2022-12-07-00017

Procès-verbal du 18 octobre 2022

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

Le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS a été convoqué par sa Présidente Carine Rolland le mardi 18 octobre à 14h au CENTQUATRE-PARIS sis 5 rue curial, 75019 Paris.

Les administrateurs présents ou représentés sont :

- Monsieur Patrick Bloche, élu (via Teams)
- Monsieur Mustapha Bouhayati, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Jean-Pierre Gomis
- Madame Colombe Brossel, élue et vice-présidente du CA, a donné pouvoir à Patrick Bloche
- Monsieur Jean-Pierre Gomis, représentant du personnel (collège EO-TAM)
- Monsieur Guillaume Houzé, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Manuel Tomiche
- Madame Marie-France Lucchini, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Carine Rolland
- Monsieur Franck Margain, élu (via Teams)
- Monsieur Manuel Tomiche, représentant du personnel (collège cadre)
- Madame Marie Raymond, personnalité qualifiée
- Madame Carine Rolland, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure et Présidente du CA
- Madame Charline Nicolas, élue, a donné pouvoir à Jacques Galvani
- Monsieur Jacques Galvani, élu (via Teams)
- Emmanuel Launiau, personnalité qualifiée, a donné pouvoir à Marie Raymond

Est présent, ayant voix consultative :

- Monsieur José-Manuel Gonçalves, Directeur du CENTQUATRE-PARIS

Sont également présents :

- Monsieur Benoit Etienne, Chef de Cabinet de Carine Rolland
- Mesdames, Rozenn Bartra, Estelle Sicard & Monsieur Simon Vanackere - Direction des Affaires Culturelles de la ville de Paris
- Monsieur Rémi Tomasena, Responsable domaine région et collectivités diverses - Direction Régionale des Finances Publiques
- Mesdames Clémentine Aubry, Secrétaire Générale – Adjointe au Directeur, Flora Carbonnel, Collaboratrice de direction auprès du Directeur du CENTQUATRE-PARIS
- Léo Duvignon, suppléant représentant du personnel

Page 1/16

La Présidente, Madame Carine Rolland, introduit la séance en remerciant l'ensemble des administrateurs et administratrices de leur présence au conseil d'administration.

La Présidente fait l'état d'une rentrée du milieu culturel avec une reprise presque normale des activités et spectacles. Elle souligne le succès presse et public de la Foire Foraine d'Art Contemporain et elle remercie les équipes du CENTQUATRE-PARIS ainsi que les artistes pour la conception, la réalisation et la mise en place de cette exposition. Elle évoque également une belle réussite de la proposition de programmation de la saison 2022-2023

Elle mentionne toutefois une rentrée incertaine et nuancée avec les changements d'habitude des visiteurs quant à leur manière de prévoir leurs sorties culturelles qui n'est pas encore stabilisée et une inquiétude quant à la hausse considérable des coûts et notamment, ceux de l'énergie.

- **Présentation des nouveaux représentants du personnel**

Mme Clémentine Aubry, secrétaire générale – adjointe au directeur du CENTQUATRE-PARIS, informe les administrateurs que le 17 mai 2022 se sont tenues les élections pour le renouvellement des représentants du personnel du CENTQUATRE-PARIS au conseil d'administration, dont le mandat s'est terminé en juin 2022.

Les candidatures reçues ont été celles de :

- Manuel Tomiche en tant que titulaire représentant du personnel (collège cadre),
- Léo Duvignon en tant que suppléant,
- Jean-Pierre Gomis en tant que titulaire représentant du personnel (collège EO-TAM).

Manuel Tomiche et Jean-Pierre Gomis étant tous deux des membres sortants.

Ils ont tous les trois été réélus pour une période de 3 ans.

Mme Aubry présente aux administrateurs Léo Duvignon qui travaille à l'accueil en tant que référent accueil et lui souhaite la bienvenue.

M. José-Manuel Gonçalves, directeur du CENTQUATRE-PARIS fait une aparté en présentant Flora Carbonnel, remplaçante de Lucile Walther, au titre de collaboratrice de direction.

- **Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juin 2022 (Délibération n°2022-12)**

Le PV du Conseil d'administration du 7 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

- **Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres (Délibération n°2022-13)**

En lien avec le premier point à l'ordre du jour, Mme Aubry rappelle que la commission d'appel d'offre revêt un caractère permanent et une composition spécifique, soit :

- Le directeur de l'établissement ou son représentant, tous deux présidents de la commission d'appel d'offre
- Cinq membres titulaires parmi les administrateurs du conseil d'administration
- Cinq membres suppléants parmi les administrateurs du conseil d'administration

Les cinq membres titulaires et suppléants sont désignés avec la modification des représentants du personnel récemment élus.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants suivants, pour la commission d'appel d'offre du CENTQUATRE-PARIS :

- Membres titulaires avec voix délibérative : Léa Filoche, Marie-France Lucchini, Jacques Galvani, Jean-Pierre Gomis et Manuel Tomiche
- Membres suppléants : Colombe Brossel, Alice Timsit, Franck Margain, Emmanuel Launiau et Léo Duvignon

La composition de cette commission d'appel d'offre est approuvée à l'unanimité.

FINANCES :

- **Approbation de la décision modificative n°2022-01 (Délibération n°2022-14)**

Mme Aubry précise que la décision modificative n°2022-01 est la seconde séquence de modification du budget, après le budget supplémentaire qui a été voté le 7 juin 2022. Ce dernier a permis d'inscrire les modifications liées aux variations de dépenses, l'impact du mouvement social, le lancement de saison, les recettes avec la fin des aides gouvernementales ainsi qu'une baisse de subvention dite "résilience" durant les premiers mois de l'année.

La DM1 (décision modificative 2022-01) poursuit la mise à jour de ces dépenses et recettes avec plus précisément un travail sur le second semestre 2022. Mme Aubry rappelle qu'il s'agit d'une première année complète hors crise sanitaire et que le comportement des publics, à travers une programmation a priori moins menacée par les conditions sanitaires, a été pris en compte dans les recettes.

Du côté de la programmation et des activités deux expositions ont eu lieu dont une qui est encore en cours :

- *Graines, petit précipité subjectif d'une histoire des graines*, durant l'été

- *La Foire Foraine d'Art Contemporain (FFAC)* depuis le 17 septembre et qui se poursuivra jusqu'au 29 janvier 2023

En plus de ces expositions, la programmation 2022 est rythmée des concerts et spectacles dont les contours budgétaires s'entérinent en début de saison.

Il est noté une reprise de la commercialisation, dont les prémisses se sont fait connaître dès la fin du mois de juin 2022, avec des créneaux de planning durant l'automne qui sont déjà bien remplis. Mme Aubry précise que nous atteignons des niveaux de recettes autour d'un million d'euros qui sont proches des niveaux antérieurs à la crise sanitaire.

Au niveau du fonctionnement, les conséquences financières du mouvement social sont intégrées au budget supplémentaire dans un volume prévisionnel. Avec la visibilité que nous avons sur la fin de la saison et la volumétrie de l'équipe qui travaille sur l'activité (permanents et intermittents), nous sommes à même d'intégrer une masse salariale pour la fin de l'année 2022 ainsi que des variations sur certaines dépenses du bâtiment et d'informatique mais qui demeurent mineures.

Les évolutions en dépenses +1 497 000 euros dont 572 000 de masse salariale totale (composée d'équipes permanentes et intermittentes) en volume et en valeur au regard des mesures de février 2022 et également, des provisions de congés payés qui sont ajustés à ce stade de l'exercice. L'activité génère un surcroît de dépenses de 200 000 euros.

M. Patrick Bloche, élu, souhaite avoir plus de précision quant à la réconciliation entre les chiffres présentés.

Mme Aubry précise que les 572 000 euros concernent la masse salariale de l'établissement et que l'activité regroupe l'artistique, la direction du développement commercial et mécénat (DDCM) et les publics qui sont additionnés dans leur total. Mme Aubry ajoute également que c'est la variation du budget et non le montant total du budget.

M. Franck Margain, élu, demande si le "plus" correspond à une modification qui arrive à un million ou si c'est un million de budget supplémentaire global.

Mme Aubry lui confirme que c'est bien une modification de plus un million sur le budget en dépenses. Le plus correspond donc aux variations en dépenses qui sont proposées en décision modificative.

Côté commerces, Mme Aubry présente aux administrateurs la situation économique difficile pour le gestionnaire des espaces de restauration, le "Café du Centquatre" (gestion du Café Caché, du Grand Central et du camion à pizza). Son entreprise a été placée en redressement judiciaire depuis le 5 septembre dernier. Ce qui a pour conséquence qu'un certains nombres de créances en cours depuis plusieurs mois ont été gelées et qu'une provision a été instaurée par sécurité dans les comptes du

CENTQUATRE-PARIS d'un montant de 85 000 euros. Cette procédure de redressement pourrait durer un certain nombre de mois.

Mme Aubry ajoute que le CENTQUATRE-PARIS et la Direction Régionale des Finances Publiques sont en lien avec l'administrateur en charge pour le suivi de l'économie de cette entreprise.

Mme Marie Raymond, personnalité qualifiée, demande si ce redressement pourrait conduire à la fermeture de cet établissement.

Mme Aubry explique que c'est une éventualité à l'issue de la procédure. Cette dernière dure 6 mois et peut être renouvelée jusqu'à 12 mois, si l'administrateur estime que l'entreprise n'est pas encore en mesure de reprendre son activité normalement.

M. Gonçalves ajoute que le café du CENTQUATRE est mis sous tutelle avec un cahier des charges. Si l'entreprise montre un certain nombre de signes suffisants pour l'administrateur, elle pourrait redémarrer. Il précise que l'entreprise a un décalage d'un an de trésorerie et qu'elle a subi le manque de trésorerie durant la crise sanitaire. De plus, l'entreprise a de la difficulté à se mettre dans une logique de privatisation qui lui permettrait de compléter la clientèle.

Mme Aubry ajoute que le conseil d'administration a entériné des gestes d'exonération en 2020 et 2021. Ainsi soit il y aura une refonte du modèle, soit avec le succès actuel de FFAC notamment qui rejailit sur les espaces de restauration, la reprise sera suffisante pour permettre la poursuite de l'activité de l'entreprise.

Mme Rolland demande si avant la crise sanitaire, l'entreprise connaissait déjà des difficultés financières.

M. Gonçalves explique que l'entreprise a toujours été fragile avec une marge de manœuvre faible et qu'elle ne génère pas une clientèle propre mais plutôt issue de la programmation du CENTQUATRE-PARIS. L'organisme souffre également d'un problème d'organisation du personnel avec une difficulté à gérer les deux espaces : le Café caché et le Grand Central. M. Gonçalves ajoute que sur le contrat qui lie la société et le CENTQUATRE-PARIS les renouvellements ou les marchés concernant les deux sites sont distincts afin qu'en cas de faillite sur l'un des deux sites, il y ait possibilité de choisir de revenir à une autre situation.

La provision du montant de la redevance est de 85 000 euros pour les créances existantes à l'encontre du CENTQUATRE –PARIS.

Mme Aubry ajoute qu'un travail de négociation a été fait avec l'administrateur puisque le CENTQUATRE-Paris est son principal client et créancier.

En recette + 535 000 euros, avec une billetterie qui est au plus haut depuis 2018 à hauteur de 1,3 millions d'euros. Mme Aubry précise que le CENTQUATRE-PARIS demeure toutefois prudent face aux

comportements des spectateurs et des réservations de dernières minutes pour les spectacles et concerts. Ce qui nécessite de faire des actions de portage très ciblées.

Coté commercialisation, le niveau d'avant crise sanitaire est retrouvé, avec de bons résultats au niveau des événements, mais aussi du sponsoring et des partenariats d'entreprise.

Au niveau de la prévision budgétaire, Mme Aubry explique qu'elle a été ajustée en dépenses à 17 974 000 euros et en recettes à 16 534 000 euros, ce qui conduit à un déficit prévisionnel sur l'exercice de -1 439 000 euros. Compte tenu des excédents antérieurs reportés de +1 559 000 euros, le résultat cumulé prévisionnel à ce stade de l'exercice se situe à +119 787 euros. Il est important de préciser que les excédents antérieurs reportés ont été permis par la compensation offerte aux pertes de ressources propres de l'établissement durant la crise du Covid par les allègements de charges et l'aide de la Ville de Paris. Ces derniers atteignent un montant global proche de 3 millions d'euros, en sachant que nous avons perdu entre 700 et 800 000 euros en commercialisation par an et que les salaires permanents ont été maintenus et des indemnités proposées aux spectacles non reportés.

Les excédents présentaient un affichage propre à ces deux années. Nous retournons donc vers un résultat prévisionnel des montants de résultat que nous pouvions avoir en 2018 et 2019 avec des niveaux de commercialisation proches, des niveaux de billetterie moindres et une charge de personnel également moindre. Ce qui explique une grande partie du déficit.

Mme Rolland demande si ce qui a augmenté en proportion est la billetterie du côté des recettes et la commercialisation qui est revenue à son niveau en proportion par rapport à avant la crise.

M. Gonçalves explique qu'en proportion et en chiffre relatif la commercialisation est moindre mais en chiffre absolu nous retrouvons le même niveau de commercialisation. Elle est légèrement compensée par la billetterie. Le résultat est impacté par les augmentations liées à l'issue de la grève et aux négociations qui ont eu lieu avec le personnel. A cela s'ajoute à la réouverture du CENTQUATRE-PARIS une activité plus importante et l'embauche de nouvelles personnes.

M. Gonçalves ajoute que l'exercice aura été déficitaire et nous arrivons à l'équilibre car nous n'avons pas utilisé tous les crédits liés au Covid, ce qui a permis de tenir et d'être légèrement excédentaire en résultat accumulé.

Mme Aubry souligne l'impact sur la masse salariale qui est particulier pour cette année car certaines mesures conjoncturelles sont reportées sur cet exercice et que les valorisations entérinées en début d'année vont s'imputer en structurel de manière moindre sur l'année 2022. Ainsi, au réel, nous pouvons dire que la nouvelle grille des salaires du personnel intermittent conduit à +12,5 % en moyenne soit 70 000 euros d'impact en 2022 et plus 6% sur les salaires des permanents avec intégrées en 2022 des revalorisations et des primes en structurel sur 2023. Nous serons au moins à 6%, une estimation est à faire sur le budget primitif.

La décision modificative n°2022-01 est approuvée à l'unanimité.

Page 6/16

- **Approbation du rapport d'orientation budgétaire (Délibération n°2022-15)**

Mme Aubry explique que ce rapport vise à dresser les grandes lignes de l'exercice 2023. A ce stade, il ne permet pas encore de donner une prévision stable. Toutefois, il permet de poser un certains nombres de sujets et d'orientations stratégiques pour l'équipe, l'établissement et les projets et il s'ancre également dans un contexte de sortie de crises interne et externe en 2022 : la crise du Covid, le mouvement social avec des sujets inhérents à cet événement. Il puise par ailleurs ses axes dans le projet réaffirmé du Directeur dont le mandat été renouvelé en mars dernier par le conseil d'administration dont le déploiement pour les 3 ans à venir sur des grands axes qui sont ceux des valeurs du CENTQUATRE-PARIS et qui sont détaillés dans la note.

Mme Aubry ajoute qu'il y a eu un souhait d'orienter ce rapport en 3 parties :

L'équipe au cœur du projet : transversalité, outils de travail, management

L'équipe est au cœur de ce projet. Un travail est en train d'être mené pour trouver collectivement de nouvelles manières de faire, de s'organiser et d'améliorer les outils de travail et notamment de matériel, nos modes organisationnels sur la transversalité du travail. Budgétairement parlant cela signifie des outils de travail précis, plus particulièrement à la technique, un déploiement de logiciel sur les fonctions de support, la direction des ressources etc.

Un travail collectif est actuellement en chantier, il concerne l'artistique et les publics, deux pôles qui nous fédèrent.

L'artistique et les publics : l'ADN fédérateur

En 2023 vont s'ancrer des temps forts de festivals : Singulières/ Singuliers, Séquence Danse Paris, ainsi qu'un accompagnement de la création et de l'émergence avec des nouveaux artistes en production déléguée et des tournées de nouveaux projets. Il est également prévu de continuer d'instaurer la permanence des arts visuels avec la fin de la FFAC en janvier et l'ouverture de l'exposition Némò à la rentrée dont le format est encore en cours de définition.

Du côté des publics, Mme Aubry précise qu'une réflexion continue d'être menée sur les partenariats de territoire, avec les publics ainsi que sur les liens avec les artistes.

Mme Aubry informe les administrateurs de l'arrivée d'une nouvelle directrice au sein de la direction des publics en juillet dernier : Sonia Khiter. Sonia travaille déjà au CENTQUATRE-PARIS depuis plus 12 années et elle a évolué dans le service au fil du temps. Elle était directrice par intérim du service durant le congé maternité de Delphine Marcadet.

Sonia continue à mener une réflexion transversale avec son équipe sur le projet, à développer des partenariats territoriaux, avec les artistes, à mieux connaître nos publics, à développer notre vision de

l'hospitalité, à développer le projet de formation de la Maison des Petits et également, de voir comment mieux connaître et les fidéliser, un travail en lien avec équipe de communication et le marketing.

M. Gonçalves précise qu'en plus du travail quotidien accompli au niveau du territoire et des publics, mené par la direction des publics, le département compte également des lieux et des espaces. Ces lieux sont des entités qui articulent la politique de la direction du public :

- La Maison des Petits pour accueil des familles et des enfants de 0 à 5ans,
- Le Cinq pour le territoire et les pratiques individuelles amateurs
- Le travail mené pour l'accueil et l'animation du site par l'équipe d'accueil et la billetterie

A noter également la dimension de la relation avec toutes les structures et associations hors site qui amène à une production, une relation avec les artistes et des aménagements de temps scolaires artistiques en lien avec la Ville de Paris.

La direction des publics est l'un des services les plus importants en nombres de salariés : plus de 25 permanents et un travail est fait aussi avec Villette Emploi (entreprise insertion).

M. Jean-Pierre Gomis complète les propos sur l'importance de ce département en précisant que lorsque la FFAC a commencé il y avait 17 appels par jour pour des réservations qui étaient destinés au service des relations avec le public de la part d'associations, de collèges et de lycées. Ce chiffre continue d'augmenter, incluant des groupes venant du Grand Est parisien.

Mme Rolland souligne l'importance de ce département et que tout cela est rendu possible grâce à la diversité des financements.

Jean-Pierre Gomis ajoute que la FFAC amène un public qui est plus différent qu'à l'habitude, une clientèle plus exigeante et impatiente pour les réservations.

Ingénierie et innovation : l'impact sous diverses formes

Mme Aubry présente les activités du 104 ingénierie avec les missions en ingénierie et en conseils du CENTQUATRE-PARIS qui comprend une valorisation des expertises en interne, au niveau de l'accueil des publics, de l'hospitalité. Un travail qui se fait en lien avec les autres équipes comme par exemples la production d'expositions, le lancement d'appels à projet avec des partenaires et pour diversifier les missions (conseil, diagnostic, l'AMO, la programmation).

Le 104factory a une orientation forte avec les nouvelles entreprises incubées en octobre dernier et dont la notion de responsabilité va infuser dans le lieu avec des structures comme Arviva, Remix, Plinth qui sont des start up travaillant sur l'impact dans le milieu culturel.

La responsabilité en questions

Mme Aubry précise que la question de responsabilité nous gouvernera en 2023 avec les contraintes énergétiques fortes et également, avec un travail d'audit du bâtiment en termes de performances et contreperformances énergétiques ainsi que sur les coûts de l'énergie.

A noter également la poursuite du programme « vertitude » sur la manière dont on arrive à agir sur les questions de responsabilité écologique au sein de notre activité.

Manuel Tomiche demande ce qui est prévu en termes de geste énergétique. Mme Aubry précise qu'un contrat de performance énergétique a été mis en place depuis 2021 et il a permis de faire baisser le volume d'énergie et de faire des économies en 2022.

Il faut également avoir une réflexion quant à des mesures complémentaires techniques, organisationnelles et comportementales qui vont toucher notre organisation sur une période donnée durant l'hiver. Cela inclut notamment le retardement du moment d'allumage du chauffage.

Une discussion avec les instances qui représentent le personnel sera bientôt organisée. De manière plus globale, cette réflexion doit être menée sur le long terme avec la mise en place d'une politique plus générale.

Mme Raymond demande comment est chauffé le bâtiment.

Mme Aubry lui répond que le chauffage fonctionne avec la circulation d'eau chaude via une centrale. Le bâtiment n'a pas été pensé au départ en termes d'économie d'énergie.

Plus largement, une réflexion doit être menée sur comment se mobiliser collectivement si la crise énergétique persiste et quelle serait l'influence sur le public et le personnel avec la baisse du chauffage, et quel type de mesure compensatoire à mettre en œuvre.

Dépenses de fonctionnement :

Mme Aubry précise qu'il y a une consolidation de la masse salariale dans une enveloppe réaliste. Le risque énergétique impacte le coût des dépenses et des marchés.

Ce risque a été inclus dans le dimensionnement budgétaire à hauteur de 20%. Une soumission pour une 3^e consultation concernant la fourniture en électricité la semaine passée a été faite, mais les fournisseurs étant extrêmement sollicités, la seule offre qui a été reçue multipliait par six le coût de l'électricité pour le site

Mme Aubry complète ses propos en précisant que suite à cette soumission, des échanges ont eu lieu avec la Direction des Affaires Culturelles et le cabinet. Il a été conclu que nous ne devons pas travailler pour un montant aussi conséquent. La consultation a donc été déclarer sans suite, nous obligeant ainsi à envisager d'autres pistes et mesures particulières.

Mme Estelle Sicard, Directrice adjointe à la Direction des Affaires Culturelles, précise les pistes qui sont actuellement explorées avec l'idée de travailler en deux temps :

- Voir comment le CENTQUATRE-PARIS peut émerger sur les marchés de la ville et opérer en 2023 ce fonctionnement
- Faire que le CENTQUATRE-PARIS rejoigne le groupement de commandes avec la Ville pour lui permettre de bénéficier du lancement d'une consultation imminente sur les futurs marchés d'énergie de la Ville. Cependant, il n'y a pas encore de visibilité sur la manière dont les négociations seront menées ainsi que sur la tarification qui pourrait être obtenue dans ce cadre. Si ce second axe de travail est rendu possible et se confirme, il sera nécessaire d'en délibérer lors d'un conseil d'administration afin d'acter le rattachement du CENTQUATRE-PARIS au groupement de commande.

Dépenses d'activité :

Nous retrouvons un dimensionnement d'avant crise Covid, notamment avec les reports des spectacles, un format de la biennale Nêmo entériné prochainement sur septembre et décembre 2023 et le maintien des actions menées envers les publics.

Recettes de fonctionnement

Les contributions de la Ville de Paris et de la Ville de Pantin sont indiquées à l'identique avec la subvention exceptionnelle Résilience réduite à un montant de 200 000 euros et des recettes administratives qui sont de l'ordre des reprises de provision, d'opérations budgétaires et comptables visibles à ce stade.

Des recettes d'activités hypothétiques, avec une prudence sur les recettes de commercialisation et des commerces, notamment avec situation actuelle du café CENTQUATRE.

M. Gonçalves précise que s'il y a beaucoup de demandes de commercialisation, un manque de fréquentation est observé sur les manifestations et les salons. La prudence est donc de mise sur l'état de la demande car certaines des entreprises connaissent des difficultés et sont moins solides qu'avant la crise sanitaire. A cela s'ajoute également le fait que la hausse du coût de l'énergie n'est pas encore été ajoutée à notre offre commerciale. Ce qui aura ainsi des effets considérables sur la demande.

Mme Aubry ajoute que des subventions continuent à être négociées et perçues sur des projets, plus précisément, des projets liés à la production et à la direction des publics.

Concernant le sponsoring et le partenariat d'entreprise, malgré les conditions actuelles nous restons optimistes et nous maintenons des objectifs ambitieux pour l'ingénierie.

M Gonçalves ajoute, sur la question du mécénat et du sponsoring, que certains critères doivent être remplis (la situation géographique, la nature de l'activité et la nature de la labellisation et la dimension

patrimoniales) pour pouvoir prétendre à des montants plus conséquents. Le CENTQUATRE-PARIS se trouve dans la tranche des 250 000 euros.

Ainsi, le schéma d'hypothèse de pré-budget primitif affiche des voyants de l'activité (ressources propres) qui sont au vert mais le poids des dépenses de la structure et du personnel viennent progressivement déséquilibrer le modèle.

INVESTISSEMENTS

Mme Aubry explique que les priorités sont en cours d'arbitrage et comporte deux axes forts :

1. L'amélioration des conditions de travail et de la sécurité :
 - Renouvellement des matériels (notamment engins de levage) et le parc de matériel avec des enveloppes annuelles qui permettent de renouveler les équipements.
 - Travaux sur les outils structurels (monte-charge 5T)
 - Travaux d'infrastructure réseau de l'incubateur (selon résultat de l'audit)

2. La responsabilité environnementale
 - Une poursuite du remplacement des éclairages en LED, la halle Aubervilliers a été faite et désormais, c'est au tour des espaces de circulations.
 - La refonte d'une partie de la climatisation et de l'automatisation de pilotage des groupes chauds et froids. L'activité a évolué et a changé quant à l'occupation de certains espaces qui n'étaient pas utilisés de la même manière au début de l'activité de la structure.

Un administrateur s'est abstenu concernant l'adoption du rapport d'orientation budgétaire

- **Approbation des admissions en non-valeur (Délibération n°2022-16)**

Il est proposé au conseil d'administration de lever partiellement les provisions avec deux motifs différents :

- Une provision pour créance douteuse de 130 000 euros qui a été approuvée il y a un an au conseil d'administration, dont une partie a été recouvrée et une partie arrive à échéance à la fois de 55 000 euros et de 19 000 euros que nous pouvons aujourd'hui lever sur l'ensemble des 130 000 euros de provisions de créances douteuses.

Les créances sont des sommes que nous ne sommes pas sûrs de recouvrer, des provisions sont ainsi faites permettant de sanctuariser cette somme dans le budget au cas où elles ne nous parviendraient pas : une partie recouvrée de 55 000 euros payés et une partie en non-valeur que nous considérons que nous ne percevrons pas.

- Vote de la reprise d'une partie de la provision, qui correspond la des sommes déjà recouvrées de 55 000 euros.

Les admissions en non-valeur sont approuvées à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES :

- **Approbation de la modification du règlement intérieur de l'établissement (Délibération n°2022-17)**

Mme Aubry explique que des modifications ont été apportées au règlement intérieur. Elles sont relatives aux nouvelles dispositions législatives des entreprises et établissements publics avec la *loi du 2 août 2021 santé au travail* laquelle a pour but de renforcer la prévention médicale en entreprise autorisant les salariés à avoir une visite médicale à distance.

Deux autres articles qui relèvent de la définition des dispositions relatives au harcèlement moral et sexuel et aux agissements sexistes sont ajoutés à l'article 14 du règlement. De plus, s'ajoute également la *loi du 21 mars 2022* qui modifie la liste des motifs de discrimination qui sont proscrits dans le code du travail et qui intègre les lanceurs d'alerte protégés en leur qualité.

Ce nouveau règlement intérieur a été soumis au préalable au comité social et économique et a reçu un avis favorable.

La modification du règlement intérieur de l'établissement est approuvée à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE :

- **Approbation de la procédure de passation du marché impressions des supports de communication (Délibération n°2022-18)**

Cette procédure concerne l'entreprise qui réalise tous les supports papier à disposition du public qui sont essentiels, même si une réduction en nombre et en type de supports est réalisée, tels que : les feuilles de salles, les aperçus de saison, les plans des expositions, les bimestriels etc.

Le besoin du CENTQUATRE-PARIS est à hauteur de 125 000 euros par an soit 500 000 euros sur une durée totale de quatre ans en tenant compte des reconductions. Il s'agit d'une procédure formalisée avec un appel d'offre ouvert qui est actuellement le cadre du marché. Le but pour le prochain marché est de conclure un accord cadre permettant d'établir des bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés comprenant 2 lots : impression des supports de communication classiques et impression des affiches grand format.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration d'approuver la passation de ce marché et d'autoriser le directeur à signer le futur contrat avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offre.

La procédure de passation du marché impressions des supports de communication est approuvée à l'unanimité

- **Approbation de la procédure de passation du marché maintenance multi technique des ouvrages du CENTQUATRE (Délibération n°2022-19)**

C'est un marché important, piloté par la direction technique, qui confie toute une partie de la maintenance du bâtiment.

Il s'agit de toutes les questions liées à l'électricité, au dysfonctionnement électrique, à la fois de la maintenance préventive et curative (maintenances des ascenseurs et élévateurs, système de sécurité incendie, groupes chauds et froids etc.).

Le marché actuel est en procédure formalisée avec la société Engie Cofely. Le marché arrivera à échéance le 28 avril 2023 (il s'agit de 12 mois reconductibles 3 fois)

Nous sommes sur un coût prévisionnel du futur marché de 555 000 euros annuel soit 2,2 millions sur une durée totale de quatre ans. Un accord cadre sera conclu.

Les trois lots de ce nouveau marché sont : les stations de maintenance multi technique, la prestation de maintenance des systèmes de sécurité incendie et la prestation de maintenance des ascenseurs et des élévateurs.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration d'approuver la passation de ce marché et d'autoriser le directeur à signer le futur contrat avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offre.

La procédure de passation du marché de maintenance multi technique des ouvrages du CENTQUATRE-PARIS est approuvée à l'unanimité

OCCUPATIONS DOMANIALES :

- **Rectification d'une erreur matérielle sur la délibération n°2022-11 relative à l'exonération domaniale (Délibération n°2022-20)**

Ce point est en lien avec les discussions relatives au redressement de la société Café du CENTQUATRE car nous revenons sur des mesures d'exonération de redevance qui ont été approuvées par le conseil d'administration au titre de l'année 2021 dans la délibération 2022-11 du 7 juin 2022. Or cette délibération comportait une erreur matérielle de notre fait. Nous avons indiqué que le montant du minimum garanti de la redevance était fixé à 35 650 euros au lieu de 36 650 euros qui

est le montant garanti de la redevance que la société nous doit. Nous modifions ainsi l'exonération partielle de redevance qui passe désormais à 10 350 euros au lieu de 9 350 euros.

La rectification d'une erreur matérielle sur la délibération n°2022-11 relative à l'exonération domaniale est approuvée à l'unanimité

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

• Présentation du rapport d'activité 2021

Monsieur Gonçalves présente l'activité du CENTQUATRE-PARIS en 2021 en insistant particulièrement sur la dynamique du public, la réussite de certain projet et la présence du public.

Pour compléter ses propos, il évoque certaines expositions proposées en 2021, dont notamment deux d'entre elles qui continuent de tourner, ce qui est une nouveauté au CENTQUATRE-PARIS :

- Le projet Energies/Désespoirs réalisé par Encore Heureux est actuellement exposé à la Biennale d'architecture de Rotterdam
- *Tout doit disparaître* une exposition présentée en 2021, un travail est également effectué pour exposer une partie de l'exposition

En ce qui concerne l'ingénierie culturelle avec notamment le Grand Paris Express, nous arrivons au terme du programme de conception porté par le CENTQUATRE-PARIS qui représente quarante-huit tandems (architectes / artistes) pour mener à bien des esquisses. Sur les quinze gares, dix pièces ont été mises en production, il s'agit d'œuvres monumentales.

Le contrat avec le Grand Paris Express recouvre également la production d'événements. Il devrait y avoir un événement issu de cette collaboration à la Cité de l'architecture porté par Dominique Perrault qui est l'un des architectes du Grand Paris Express : ce sera une exposition rétrospective et prospective sur les architectures du Grand Paris Express. A cette occasion, il y aurait une double commande pour le CENTQUATRE-PARIS d'œuvre dans l'espace public et un événement pour l'ouverture de cette exposition à la Cité de l'architecture.

Mme Aubry précise que le rapport d'activité a été structuré en deux parties : une partie correspondante à la crise sanitaire qui s'est terminée en mai et la manière dont le CENTQUATRE-PARIS a été en activité au service des artistes et des publics dans la mesure du possible et une partie correspondant au début de saison 2022-23, en conditions normales d'exploitation.

Le lien vers le rapport d'activité sera par ailleurs envoyé aux administrateurs à l'issue de la séance.

Un rappel également que le CENTQUATRE-PARIS a été un centre de vaccination durant 7 mois.

Les mois de juillet et décembre marquent une reprise foisonnante au niveau de la programmation et un retour du public.

Des demandes de reportages d'artistes et d'interview nous sont souvent faites. M. Gonçalves précise que ces demandes doivent être liées à nos activités et actualités.

La biennale Nêmo a été une réussite en termes médiatique et public. La biennale est une prestation que nous réalisons pour la Région Ile de France. Ce succès en 2021 nous aidera à négocier la prochaine biennale avec la Région. C'est une manifestation de plus d'un million d'euros sur deux exercices, elle est en appui sur la subvention de la Région.

Le 104corner a été ouvert en 2021 avec un nouveau concept regroupant quatre enseignes différentes. La billetterie est également présente dans cet espace, elle est un point d'accueil et de conseils en termes de spectacles pour le public.

Un nouveau support de communication papier : le bimestriel

Une brochure qui comporte des informations sur les projets de programmation enrichie en termes de contenus avec des propos d'artistes, des anecdotes et des focus et une mise en avant des autres activités du CENTQUATRE-PARIS menées avec les publics. Ce bimestriel donne la mesure de toutes nos activités d'ingénierie, hors les murs et sur le territoire avec les publics.

Un format journal plus ergonomique et une ligne graphique remaniée pour la saison. Ce support est imprimé à 6 000 exemplaires.

M. Gonçalves ajoute que les partenaires sollicitent beaucoup le format papier ainsi que le public sur le site. Il n'y aura pas une diffusion à grande échelle.

- **Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS**

Le Forum des Dynamiques culturelles du territoire qui s'est déroulé en juin dernier représente en termes de proposition plus de 53 partenaires mobilisés sur plus de 2 semaines autour d'une exposition et des temps forts de spectacles. Vingt-sept projets ont été présentés en salle 400 et 22 projets ont été exposés dans les écuries. Ces projets ont été construits tout au long de l'année avec nos partenaires d'enseignement, médico-sociaux, associatifs etc. et en lien avec les artistes de la programmation du CENTQUATRE-PARIS.

L'exposition *Graines* a amené de la fraîcheur au public du quartier, un questionnement écologique. Il a également permis de révéler une partie de l'équipement peu accessible au public au travers du "Jardin caché". L'exposition a eu un temps d'exposition assez court mais il a rencontré un grand

succès public. Le catalogue de l'exposition a été salué par la presse comme étant le meilleur catalogue d'exposition publié en 2022.

L'exposition a également fait l'objet de la mise en place d'ateliers avec le quartier et une récolte à la fin de ce qui a été produit dans le jardin caché et dans le dôme avec le public.

Le premier bilan FFAC

Une très bonne fréquentation de l'exposition avec 20 000 billets vendus à ce jour et une fréquentation qui croit. Il y a beaucoup de jeunes et de jeunes et familles qui viennent voir l'exposition.

Les équipes préparent actuellement la seconde partie de l'exposition, sur plus de 2 500 mètres carrés avec une partie sur un axe précise la Fondation d'Antoine de Galbert permettant d'avoir 30 artistes supplémentaires. A cela s'ajoutera une rétrospective de Julio Le Parc d'une partie de l'exposition qui lui fit gagner la Biennale de Venise en 1966.

Fabrice Hyber fera les POF des ateliers de transformation et de jeu qui renvoient à la question de l'identité et du genre. Et également, une nouvelle création d'ORLAN avec la création de 20 slows qui feront l'objet d'un album, dont les premiers morceaux seront présentés durant l'exposition et ouvrira le vernissage le samedi 17 décembre.

L'exposition a eu de belles répercussions presse et sur les réseaux sociaux.

Pour conclure la séance, le making-of du Forum des dynamiques 2022 est présenté. Mme Rolland souligne la qualité artistique de qui est produit et présenté lors cette manifestation et de l'enthousiasme du public. Le Forum est une résultante de toutes les activités mises en œuvre par le CENTQUATRE-PARIS.

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

IDF-2022-09-28-00016

ARRÊTÉ

Portant agrément de mise en œuvre du parcours
de sortie de la prostitution et
d'insertion sociale et professionnelle



**ARRÊTÉ n°
Portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et
d'insertion sociale et professionnelle**

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
Commandeur de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,
Officier du Mérite maritime

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R121-12-1 à R121-12-3 ;

Vu le code justice administrative ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, pour le département des Yvelines, signée par Madame Marie-Hélène FRANJOU, Présidente de l'association « Amicale du Nid », et déposée le 22 juin 2022;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R.121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association « Amicale du Nid », sise au 21 rue du Château d'Eau, 75 010 PARIS, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département des Yvelines.

Article 2

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Tél : 01 82 52 43 28
Mél : mathilde.frassi@paris-idf.gouv.fr
5 rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15

Article 4.

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et notifié à l'association mentionnée à l'article 1^{er}.
Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 28.09.2022

Pour le préfet et par délégation,

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, assurant les fonctions de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Magali CHARBONNEAU

Signé